

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 09 JUILLET 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2020

Date d'affichage :

03 juillet 2020

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mmes et MM.

Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Régis
MAITRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion
FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER,
Eric HUMBERT.

Excusé(s) :

Mme Lucile ZUSSY,
Jean-Sébastien INEICH,
à partir de 20h45.

Procuration(s) :

M. Anatole FUCHS,
Mme Marion FUCHS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.**
- 2. Election des délégués communaux.**
- 3. Constitution des commissions communales.**
- 4. Finances :**
 - Attribution des subventions 2020.
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.
 - Carte achat public.
 - Acquisition de parcelles.
- 5. Chasse : agrément permissionnaire.**
- 6. Personnel communal : accroissement temporaire d'activité.**
- 7. Extinction nocturne de l'éclairage public.**
- 8. CCTC : Instruction des autorisations du droit des sols.**
- 9. Syndicat d'Électricité et de Gaz : Rapport d'activité 2019.**
- 10. Divers.**

M. Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 MAI 2020**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2

DEL20200709_001 Election des délégués communaux

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'élire les délégués qui siégeront dans les différents syndicats, organismes ou associations au sein desquels ils représenteront la commune.

Sont proposés pour remplir ces fonctions :

Syndicat/Organisme/Association	Délégué/représentant
Pays Thur-Doller : référent Plan climat et Vélo	Jocelyne SOURD
Syndicat Mixte Thann-Cernay	Emmanuelle RUFF, titulaire Eric SOENEN, suppléant
Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux : Brigade Verte	Marc WILLEMANN, titulaire Anatole FUCHS, suppléant
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller	Christophe KIPPELEN, titulaire Anatole FUCHS, titulaire
Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	Marion FUCHS
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	Jean-Sébastien INEICH, titulaire Lucile ZUSSY, suppléant
Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz	Emmanuelle RUFF
Bibliothèque communale de Roderen	Anne-Marie TSCHIRHART
Association de Gestion de la Maison du Village	Fanny WEIGEL
DOMIAL – Commission d'attribution des logements	Béatrice TESTUD
Association Mémoire et Citoyenneté	Christophe KIPPELEN
Association des Arboriculteurs	Jean-Sébastien INEICH
Centre socio culturel du Pays de Thann	Emmanuelle RUFF
Correspondant Défense	Eric SOENEN
ADAUHR	Christophe KIPPELEN, titulaire Marc WILLEMANN, suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte la liste des délégués communaux telle qu'elle a été proposée par le maire ;**
- **charge le maire d'en informer les syndicats, organismes ou associations respectifs.**

Point N° 3 CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

DEL20200709_002 Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires :

Christophe KIPPELEN rappelle que l'arrêté du 7.11.2005 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers, à raison d'un représentant de chacun des grades composant le corps communal. Ce comité est présidé par le Maire.

Sont proposés pour le Conseil Municipal :

Christophe KIPPELEN, Maire, membre de droit
Emmanuelle RUFF, Adjoint au Maire, membre titulaire
Eric HUMBERT, Conseiller Municipal, membre titulaire
Fanny WEIGEL, Conseillère Municipale, membre titulaire

Membres élus par le CPI de Roderen :

Thomas OSWALD, Adjudant-chef
Teddy PARMENTIER, Sergent
Bernard GERTHOFFER, Caporal-chef
Jean FUCHS, Sapeur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte la composition du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires telle qu'elle est proposée.**

DEL20200709_003 Commission communale consultative de la chasse :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les candidatures pour la composition de la commission communale consultative de la chasse dont il est le président de droit. Sont candidats :

- Marc WILLEMANN
- Lucile ZUSSY

Le Maire rappelle que les agriculteurs, à ce jour membres de la commission, restent en place jusqu'en 2024. Il s'agit de Pascal WOLFERSPERGER et Alain HATTENBERGER.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte les candidatures de Marc WILLEMANN, Adjoint au Maire, et de Lucile ZUSSY, Conseillère Municipale, comme membres de la commission communale consultative de la chasse.**

DEL20200709_004 Commission communale des impôts directs :

Le Maire rappelle que le code général des impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint et de six commissaires titulaires et suppléants. Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par la direction générale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

L'article 1650 3^{ème} alinéa précise les conditions à remplir :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou membre de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal la liste suivante :

Commissaires titulaires :

M. Marc LANOIX, domicilié 10 rue de la Chapelle à Roderen
M. Jean-Jacques BACHMANN, domicilié 1 rue du Neuberg à Roderen
Mme Nicole SELLITO, domiciliée 10 rue des Collines à Roderen
Mme Marie-Paule WEIBEL, domiciliée 17 rue des Forgerons à Roderen
M. Alain HATTENBERGER, domicilié 3 Grand'Rue à Roderen, propriétaire de forêt

Mme Nadia REINOLD, domiciliée 14 rue du Moulin à Roderen
Mme Marie WELKER, domiciliée 2 rue de Guewenheim à Roderen
M. Michel SPRINGER, domicilié 28 route de Bourbach à Roderen
Mme Sabine PERROT, domiciliée 6 rue des Collines à Roderen
Mme Jeanine FUCHS, domiciliée 4 rue des Cerisier à Roderen
M. Jean-Michel ROTHENFLUG, domicilié 13 rue de Rammersmatt à Roderen
M. Denis GERTHOFFER, domicilié 5 rue de la Chapelle à Roderen

Commissaires suppléants :

M. Roland KUBLER, domicilié 19 rue Principale à Bourbach-le-Bas
Mme Yvette THUET, domiciliée 25 rue des Forgerons à Roderen
M. Jacques WOLFERSPERGER domicilié 60 rue de Rammersmatt à Roderen
Mme Dominique HLIL domicilié 4 rue des Collines à Roderen
Mme Patricia SESTER, domiciliée 7 route de Guewenheim à Roderen
Mme Corinne CHARLES domiciliée 41 rue du Ruisseau à Roderen
M. Philippe FAULHABER, domiciliée 27 rue des Forgerons à Roderen
M. Henri WINTERHOLER domicilié 78 Grand'rue à Roderen, propriétaire de forêt
M. Daniel TESTUD, domicilié 11 rue de la Forêt à Roderen
Mme Josiane HIRSCH, domiciliée 2a rue du Neuberg à Roderen
M. Marcel JENN, domicilié 65 rue du Ruisseau à Roderen, propriétaire de forêt
Mme Caroline KIPPELEN, domiciliée 5 rue des Jardins à Roderen

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de proposer la liste ci-dessus à la Direction des Finances Publiques du Haut-
Rhin pour la constitution de la commission communale des impôts directs.**

Point N° 4 FINANCES

DEL20200709_005 Attributions des subventions 2020

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2020.

Il rappelle que les associations ont l'obligation de fournir, à la commune, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice et que la réglementation exige désormais que l'association dispose d'un numéro SIRET pour que la subvention puisse être payée.

Subventions exceptionnelles

La commune a eu une demande d'aide de la part du Football Club de Roderen, qui en raison du manque d'activité cette saison pour cause de l'état de crise sanitaire, a subi une baisse des recettes.

Le Maire propose d'examiner, en commission finance, la situation de l'ensemble des associations du village et de reporter cette demande en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes aux associations ;**
- **accepte de reporter les demandes exceptionnelles des associations locales.**

Subventions annuelles :

<i>Tiers</i>	<i>Total TTC</i>
ALSACE ONTARIO	150,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	100,00
AMIS DU GRUSSELBACH	275,00
AOS VALLEE DE LA DOLLER	306,10
APE LES ROBAS DES BOIS	150,00
ASS DE GESTION MAISON DU VILLAGE	3 000,00
ASS RESTAURANTS DU COEUR HT RHIN	60,00
ASSOCIATION RVY	150,00
BANQUE ALIMENTAIRE HAUT RHIN	60,00
BATTERIE FANFARE	600,00
BIBLIOBUS DU HAUT-RHIN	60,00
CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAYS DE THANN	23 500,00
CHORALE SAINTE CECILE	100,00
FOOTBALL CLUB 73 RODEREN	1 600,00
HUNTINGTON ESPOIR GRAND EST	60,00
LA RONDE DES FETES	505,00
MEMOIRE ET CITOYENNETE	100,00
MOBILITE MOD EMPLOI	200,00
PREVENTION ROUTIERE H-R	60,00
SGE RODEREN	1 600,00
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	360,00

DEL20200709_006 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire décide en vertu de la délibération du 27 mai 2020 fixant les délégations du Maire par le Conseil Municipal et la délibération en date du 06 juin 2019 autorisant le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

2 sur les 3 organismes bancaires contactés ont transmis leurs propositions. Monsieur le Maire décide de retenir l'offre la plus intéressante, celle du Crédit Agricole aux conditions ci-dessous :

Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

Montant : 150 000 € (cent cinquante mille euros)	Durée : 1 an
CONDITIONS FINANCIERES	
<ul style="list-style-type: none">• Périodicité de révision du taux : mensuelle• Référence Taux : Euribor 3 mois• Marge : 0,79 %• Taux client : 0,79 % pour mai à titre indicatif• Commission d'engagement : 0,10%• Commission pour non utilisation : néant• Frais de dossier : 150 €	
ECHEANCE(S)	

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Paiement des intérêts : trimestriel• Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière) <p>Option souplesse : pour consolidation en prêt moyen / long terme sans frais ou indemnité</p> |
|--|

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions définies ci-dessus,**
- **charge Monsieur le Maire de procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, en particulier pour les ordres de tirage et de remboursement ainsi que pour la décision éventuelle de consolidation en prêt à moyen ou long terme.**

DEL20200709_007 Mise en place de la carte achat au sein de la collectivité

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

L'examen des différentes propositions bancaires fait ressortir un coût élevé à l'utilisation, de ce mode de paiement. Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point et de réétudier le dossier si les différentes opérations financières le nécessitent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire d'ajourner ce point.

DEL20200709_008 Acquisition de terrain lieu-dit Mühlberg

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par les propriétaires de 2 parcelles situées au lieu-dit Mühlberg Section 33 parcelles 81 et 82. Les héritiers souhaitent vendre à la commune ces 2 parcelles d'une surface totale de 11,97 ares. Le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur et d'approuver le classement des parcelles ci-dessus mentionnées dans le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- **décide d'acquérir les terrains cadastrés au lieu-dit Mühlberg appartenant aux héritiers de Madame Augustine HUIBAN, décédée :**
 - **Section 33 n° 81 contenance 5 ares 43 centiares,**
 - **Section 33 n° 82 contenance 6 ares 54 centiares,**
- **fixe le prix de cette acquisition à 50 € l'are ;**
- **autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.**

Point N° 5 CHASSE

DEL20200709_009 Demande d'agrément d'un permissionnaire de chasse

Monsieur Christophe KIPPELEN soumet au Conseil Municipal la demande d'agrément d'un permissionnaire de chasse. L'agrément est sollicité pour la période 2015-2024, par Monsieur Henri WINTERHOLER, locataire de la chasse communale.

Le Conseil Municipal,

VU la demande de Monsieur Henri WINTERHOLER du 28 mai 2020, locataire de la chasse communale de Roderen pour la période 2020-2024, sollicitant l'agrément d'un permissionnaire ;

VU la candidature de Monsieur Paul LAISS ;

VU le dossier de candidature ;

A l'unanimité, après avoir délibéré,

- **donne son accord pour l'agrément de Monsieur Paul LAISS, comme permissionnaire pour la période 2020-2024.**

Point N° 6 Personnel communal : accroissement temporaire d'activité

En raison d'informations complémentaires réceptionnées tardivement et après examen de ceux-ci, il n'y a pas lieu que le Conseil Municipal examine ce point. Le Maire propose d'abroger ce point.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire d'abroger ce point.

20h45 Monsieur Jean-Sébastien INEICH s'absente de l'assemblée.

Point N° 7

DEL20200709_010 Extinction nocturne de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que les habitants de Roderen avaient été invité à donner leur avis concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public. Un 1^{er} sondage révélait que les habitants étaient favorables à un test sur la période du 1^{er} février au 2 mars 2020.

Après la phase de test une seconde consultation avait suivi pour recueillir le ressenti des roderenois et pour demander si l'on pérennise l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 4 heures du matin.

122 habitants de Roderen ont fait connaître leur réponse : 70 ont voté par internet et 52 ont voté grâce au formulaire papier inséré dans le Roderen-infos.

118 personnes ont approuvé l'extinction de l'éclairage, chaque nuit, de minuit à 4 heures.

4 personnes ont voté contre cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 4 heures à partir du 15 juillet 2020 ;**
- **charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.**

Monsieur le Maire fait rapport des réponses du service technique de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, gestionnaire de l'éclairage publique sur certains points posés par le Conseil Municipal :

- l'éclairage peut être rétabli les nuits du 13 juillet et du 31 décembre.

Marion FUCHS propose d'inclure également la nuit du 24 décembre, veille de Noël.

- l'éclairage peut être rallumé rapidement, si une situation d'urgence ou de sécurité se présente.

Un point sera fait dans 1 an.

Le Maire relate les remarques de certains riverains concernant un décalage des heures d'allumages des candélabres et le coucher et le lever du soleil. L'information a été signalé aux services techniques de la CCTC.

Béatrice TESTUD précise qu'une signalisation sera installée aux entrées du village, informant de l'extinction de l'éclairage public.

Point N° 8 CCTC

DEL20200709_011 Instruction des autorisations du droit des sols : renouvellement des conventions avec la Communauté de Communes Thann-Cernay

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er juillet 2015, la Communauté de Communes de Thann-Cernay apporte son assistance aux communes membres pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le cadre d'un service commun en faisant appel aux services de la Ville de Cernay qui disposent des compétences et moyens nécessaires.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay, compétente en matière de Système d'Informations Géographiques, met en œuvre l'outil informatique cartographique ainsi que l'outil informatique de gestion des autorisations d'urbanisme.

Une convention avait été établie en ce sens pour une durée de 5 ans avec chacune des communes. Celle-ci arrivant à échéance au 1er juillet 2020, il convient de la renouveler.

Ainsi, le Conseil de Communauté a, lors de sa séance du 29 février 2020, approuvé le renouvellement de ces conventions, ceci pour une durée de 6 ans, avec une prise d'effet au 1er juillet 2020.

Une convention entre chacune des communes et la communauté de communes définit les conditions dans lesquelles le service instructeur instruira les demandes d'autorisations d'urbanisme ainsi que les certificats d'urbanisme, en particulier :

- la prise d'effet au 1^{er} juillet 2020 ;
- le champ d'application ;
- la délégation de signature pour certains courriers ;
- les obligations respectives de la commune et du service instructeur ;
- la durée de 6 ans expressément renouvelable.

Il est encore rappelé que la prestation de service assurée par la ville de Cernay est financièrement prise en charge par la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Il est enfin précisé que la délivrance des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme reste de la compétence exclusive du maire de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **approuve l'organisation, à l'échelle de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, des ressources pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme ;**
- **approuve la convention à passer entre la commune et la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme ;**
- **autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Point N° 9 Syndicat d'Électricité et de Gaz : Rapport d'activité 2019 et Compte Administratif 2019

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat et le compte administratif 2019.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet www.sde68.fr, rubrique « Nos publications ».

Les points forts de l'année 2019 sont :

- Tarifs Réglementés de Vente, nouveau contrat avec Enedis et EDF.
- Révision des statuts.
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz.
- Travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions.
- Extension du réseau gaz naturel à Oberhergheim.
- Redevance d'investissement R2.
- Taxe communale sur la consommation d'électricité 2020.
- Création groupe de travail : éclairage public, mobilités propres et transition énergétique.

Point N° 10 DIVERS

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
20/02/2020	DP 06827920F0005	M. NGOMBI Pitchou	12, Grand'rue	Mise en place de 2 velux et d'un portail		04/03/2020
24/02/2020	DP 06827920F0006	M. CHARPIGNY Jean-Luc	3, impasse du Noyer	Ravalement de façade		04/03/2020
03/03/2020	DP 06827920F0007	M. MARESCHAL Hervé	4, rue des Pâturages	Mise en place d'un carport	17,1 m ²	16/03/2020
09/03/2020	DP 06827920F0008	M. CHARPIGNY Jean-Luc	3, impasse du Noyer	Mise en place d'une piscine	20,13 m ²	26/03/2020
21/04/2020	DP 06827920F0009	M. ROTHENFLUG Jean-Michel	13, rue de Rammersmatt	Mise en place d'un abri de jardin	10 m ²	30/04/2020
27/04/2020	DP 06827920F0010	Mme ROTHENFLUG Barbara	13, rue de Rammersmatt	Mise en place d'une piscine béton enterrée	31,5 m ²	04/06/2020
06/05/2020	DP 06827920F0011	Mme KIEFFER Françoise	14 rue du Neuberg	Mise en place d'une clôture		05/06/2020
11/05/2020	DP 06827920F0012	M. FROSSARD Yves	7, rue du Kattenbach	Création de 3 châssis de toiture		20/05/2020
18/05/2020	DP 06827920F0013	M. HALLER Christophe	1, rue de l'Eglise	Pose de 2 fenêtres de toit		29/05/2020

20/05/2020	DP 06827920F0014	Mme GAUGLER Margaux	63, rue du Ruisseau	Changement des tuiles + création de 2 portes de garage		29/05/2020
03/06/2020	DP 06827920F0015	Mme KIPPELEN Marguerite	55, rue du Ruisseau	Ravalement de façade		11/06/2020
11/06/2020	DP 06827920F0016	Mme SOENEN Geneviève	4, rue du Gigel	Pose d'une véranda	23,40 m ²	25/06/2020
12/06/2020	DP 06827920F0017	M. GRIESMER Michel	20, route de Thann	Changement des tuiles		22/06/2020
15/06/2020	DP 06827920F0018	Mme TISSOT Edwige	2, route de Rammersmatt	Réfection du mur + pose d'une clôture		
19/06/2020	DP 06827920F0019	M. GSCHWEND Clément	5 rue des Forgerons	Pose d'un balcon	12 m ²	02/07/2020
22/06/2020	DP 06827920F0020	M. DANTZER François	33, rue du Ruisseau	Isolation extérieure + création d'une fenêtre		29/06/2020
30/06/2020	DP 06827920F0021	M. DELERS Hervé	6, rue de la Chapelle	Reconstruction d'un mur de soutènement à l'identique		
06/03/2020	PC 06827920F0001	M. BUHR Frédéric	64 A Grand'rue	Construction d'une maison d'habitation	114,21 m ²	07/05/2020

Travaux école élémentaire

Eric SOENEN fait le point des travaux d'électricité en cours à l'école élémentaire : câblages lumineuses et réseaux, portail ouverture automatique. Ces travaux étaient déjà engagés par l'équipe municipale précédente.

Conseil des jeunes

Emmanuelle RUFF informe que mardi 7 juillet se sont réunis pour la première fois, à la mairie, les jeunes élus du Conseil des Jeunes. Il s'agissait d'une première prise de contact avec certains élus, Béatrice TESTUD, Stéphanie HALLER et Jean-Sébastien INEICH et par la visite des locaux de la Mairie.

Une réunion du Conseil des Jeunes sera programmée pour le mois de septembre.

Plan Climat

Jocelyne SOURD rappelle la convention signée avec l'association ALTER ALSACE fin 2017 pour 3 ans. Cet organisme accompagne les collectivités pour la réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics.

1ère année 2018/2019 : un relevé des compteurs d'eau et d'électricité a été effectué sur les bâtiments suivants : la Maison du Village, l'Ecole élémentaire et la Mairie, et transmis à ALTER ALSACE ENERGIE. Après analyse, l'association doit ensuite restituer un bilan des consommations et faire des propositions, afin de mettre en œuvre une stratégie d'économie d'énergie. Ce bilan était prévu au printemps 2020, il a été décalé en septembre 2020, suite à la crise sanitaire.

Schéma vélo Thur-Doller

Jocelyne SOURD, déléguée au Pays Thur-Doller, informe de l'évolution du Plan schéma directeur vélo, réalisé courant 2019, à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, instance qui regroupe les trois communautés de communes du Territoire. Le schéma directeur vélo comprend, d'une part, un inventaire des installations cyclables existantes et, d'autre part, les futurs aménagements à réaliser. Cette mission a été confiée au bureau d'étude ITEM qui a organisé des ateliers de travail avec des "référents vélo" représentant de chacune des communes du Territoire. Le schéma directeur vélo a fait l'objet d'une validation

en mars 2020 par le comité directeur du syndicat mixte du Pays Thur Doller et a été communiqué aux communes.

Notre commune y figure avec une connexion vers Thann, classée en itinéraire secondaire. Notre enjeu est de parvenir à obtenir la réalisation d'une piste cyclable vers Thann-Vieux-Thann (bien que classé non prioritaire) grâce aux nouvelles subventions allouées par les services de l'Etat, tout en associant la commune de Leimbach, située géographiquement sur le trajet.

Travaux de rivière

Anatole FUCHS informe que l'organisme Rivières de Haute-Alsace en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Doller, a réalisé les travaux d'enrochements sous le pont de la RD34 pour lutter contre l'érosion et préserver la vie piscicole. Le prochain chantier de Rivières Haute-Alsace concerne le mur en amont de l'Eglise est programmé pour les prochaines semaines.

Parkings

Anne-Marie TSCHIRHART relève un problème de stationnement, particulièrement au parking de l'Eglise et que les jours de messe M. le Curé ne peut y stationner. Emmanuelle RUFF remarque que certaines places de stationnement sont occupées en permanence par les véhicules des riverains. Une information sera publiée dans le prochain Roderen.Info.

Cimetière

Anne-Marie TSCHIRHART signale que le portail du cimetière aurait besoin d'un peu d'huile. Les ouvriers communaux s'en chargeront.

Plateforme déchets verts

Fanny WEIGEL signale que le portail et la serrure ont été abîmés. Les réparations sont en cours.

Site Internet commune

Marion FUCHS informe que certains administrés ont des difficultés pour consulter les photos du site de la commune.

Crédit Mutuel

Stéphanie HALLER demande quand l'agence du Crédit Mutuel ouvrira, car elle est fermée depuis le début du confinement.

Christophe KIPPELEN répond que la réouverture est prévue en septembre.

Voirie

Stéphanie HALLER signale que le candélabre et les panneaux à l'entrée de la rue des Collines ont été abîmés par un camion. Route de Guewenheim un poteau téléphonique a été également abîmé. Un signalement sera fait aux différentes entreprises.

Prévention Routière

Éric HUMBERT informe que les formations prodiguées aux élèves de CM1 et CM2, interrompues à cause de la pandémie vont reprendre en 2021.

Eclairage

Éric HUMBERT souhaite savoir quand l'éclairage sera en place dans la rue des Chênes. Le Maire informe que la voie relève pour l'instant du domaine privé de Maisons Nature.

Brigade Verte

Marc WILLEMANN, délégué au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres a assisté le 24 juin à la réunion du comité syndical. Il fait état de certains points :

- En remplacement des départs en retraite le Syndicat recrutera sur concours en 2021.
- Acquisition de 6 vélos électriques en 2019, opération reconduite en 2020.
- Accès par les agents au fichier des permis et immatriculations.

Emmanuelle RUFF demande si les horaires des tournées des agents sont fixes ou ne pourraient varier. La Brigade Verte sera consultée.

Jobs été

Béatrice TESTUD informe que cette année la commune a engagé 8 jeunes du village pour couvrir 4 périodes du 06 juillet au 30 août. Il s'agit de :

GAUTHERAT Lilou, POTERA Dorine, HAUBENSACK Quentin, CAUMARTIN Evan, GLADIEUX-CHENEVIER Jeanne, STEPHAN Léo, KIPPELEN Florian et DELERS Cassya.

Concours Maisons Fleuries

Le passage du jury est prévu le 31 juillet en calèche.

Fleurissement

Le Maire remercie les ouvriers communaux pour la mise en place des fleurs et des divers travaux du fleurissement estival. Cette année les couleurs et les plants sont particulièrement de qualité.

Personnel communal

Christophe KIPPELEN informe que Alain HATTENBERGER a fait valoir ces droits à la retraite le 1^{er} juillet. La commune a engagé Régine HATTENBERGER au poste d'appariteur.

Zone de loisirs

Suite au contrôle annuel par la société SATD, les ouvriers ont procédé aux réparations des différentes pièces défectueuses. Il reste à finir des travaux de peinture et de masticage.

Téléphonie mobile

La structure comprenant la plateforme et l'antenne est en place. Les travaux de réseau électrique sont programmés.

Voirie

Le Département a programmé à compter du 27 juillet, des travaux d'enrobés sur la route de Bourbach. La circulation sera réglementée et ponctuellement alternée. En 2021 la Grand'Rue sera concernée par des travaux de réfection.

Ecole – Projet numérique

Le projet numérique pour les écoles se chiffre à environ 8 000€ TTC. Une demande de subvention de 50 % a été faite auprès de l'Education Nationale dans le cadre « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». La commission traitera le dossier en septembre.

Manifestations villageoises

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire de nombreuses manifestations ont dues être annulées. La municipalité a souhaité maintenir le feu d'artifice du 13 juillet. L'amicale des Sapeurs-Pompiers organisera la vente et la livraison de tartes flambées et de coquelets.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.